

AFNOR Certification atteste avoir évalué la contribution au développement durable, en cohérence avec l'ISO 26000, au sein de :



Zone d'entreprise de Signes - 83870 SIGNES  
et délivre

## Le Label RSE AFISE « Propriément engagés » - Niveau 3

Un rapport d'évaluation a été établi, reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation de labellisation.

La présente attestation de labellisation a été délivrée dans les conditions d'application fixées par AFNOR Certification.

Cette attestation de labellisation a été délivrée en :

JUN 2019

Cette attestation de labellisation est valable jusqu'en :

JUN 2022

sous réserve de la réalisation d'une évaluation de suivi au bout de 18 mois



Virginie D'ENFERT - Déléguée générale de l'AFISE

Flashez ce QR Code  
pour vérifier la validité  
de l'attestation



SANOGIGA (dit l'Entreprise), titulaire de la présente attestation de labellisation a demandé à AFNOR Certification de procéder à l'évaluation de ses activités, selon le référentiel RSE de l'AFISE. Au terme de son évaluation indiquée ci-dessus, AFNOR Certification a délivré à l'entreprise la présente, attestant que l'entreprise intègre les principes du développement durable à hauteur de 41 points sur 90 points, tels qu'exposés au sein du référentiel RSE de l'AFISE et ce aux jours de réalisation de l'évaluation par AFNOR Certification. Cette attestation de labellisation ne porte que sur le site indiqué sur celle-ci, aux dates mentionnées au sein des présentes. La présente attestation de labellisation qui est inaliénable, ne peut, en aucun cas, être modifiée unilatéralement ni altérée par l'entreprise. L'entreprise s'engage à donner communication, sous la forme et les modalités qu'elle souhaite, immédiatement dès réception de la demande en ce sens, à toute personne qui en fait la demande, du rapport d'évaluation AFNOR Certification ou, le cas échéant, de la totalité de la partie concernée de celle-ci qui intègre les résultats de la présente, et ce sans altération ni modification dudit rapport ou de la totalité de la partie concernée de celle-ci. La délivrance de cette attestation de labellisation et des résultats de celle-ci ne vaut pas par elle-même notification de la conformité, passée, présente et/ou future aux exigences de la législation et/ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'évaluation AFNOR Certification n'ayant pas pour but ni ne possède les moyens de vérifier l'application passée, présente et/ou future par l'entreprise de la réglementation à laquelle celle-ci est soumise. L'entreprise ne saurait en aucun cas prétendre qu'elle-même et/ou ses produits/services ont été, sont ou seront en conformité avec la législation et/ou la réglementation par le simple fait qu'elle se soit fait délivrer et/ou qu'elle dispose de la présente attestation de labellisation ou des résultats de cette dernière.

Le Label RSE AFISE « Propriément engagés » est une marque déposée par l'AFISE.